

Comité d'Organisation des Rencontres de Pilotes de Paramoteur en Occitanie



Organisation de la Rencontre de Pilotes de Paramoteur au Pays des Mousquetaires Gascons

Il s'agit d'une rencontre entre pilotes de paramoteur pour une durée de neuf jours, sur l'aérodrome de Condom/Valence sur Baïse, situé entre Adour et Garonne, sur une des trois zones de la production d'Armagnac, La Ténarèze, dans le Gers.

Cette rencontre est purement amicale et non lucrative. Ce n'est pas une manifestation sportive, ni une compétition, il n'y a pas d'appel au public spectateur.

RESPONSABILITE DU PILOTE.

Le pilote ne pourra participer à cette Rencontre que si son inscription a été payée et validée sur le site <https://www.paravroum.com/>.

Dès votre arrivée, vous devrez vous présenter aux membres de l'organisation avec votre billet, un numéro vous sera attribué et collé sur votre machine.

Chaque pilote participant à cette rencontre paramoteur devra être breveté, assuré en responsabilité civile pour son activité et devra disposer d'une machine immatriculée avec sa carte d'identification à jour. Tous les documents devront être embarqués à bord du paramoteur.

Chaque pilote est responsable de :

- son matériel
- son vol et de sa décision de décoller,
- sa navigation et du respect des règles de l'air, des zones et des niveaux de vol, au regard de la carte aéronautique locale.

Chaque pilote partira, avec sa radio, son téléphone portable, la liste des pilotes inscrits et ses propres moyens de navigation.

INFORMATIONS SUR LA ZONE DE VOL

Malgré la présence de la zone R34, l'altitude de vol de 3000 pieds QNH pourra être atteinte. Au-dessus de cette altitude, la R34 pourra être activée en semaine.

La Base aérienne militaire de Mont de Marsan n'est pas très loin.

Pour information, l'état du réseau très basse altitude (cartes AZBA), peut être consulté sur le site internet <https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/schedules> ou par téléphone au 08 00 24 54 66.

Une carte OACI de la zone de vol sera envoyée à chaque pilote et sera affichée sur le tableau d'affichage de l'organisation.

CONSIGNES PARTICULIERES

L'aérodrome de Condom/Valence sur Baïse n'est pas entouré d'habitations proches, mais, dans un rayon de 2 kilomètres autour des installations, se trouve le village de BERAUT, le Hameau de HERRET et le château de FONDELIN, qu'il ne faudra pas survoler.

Pour éviter toute nuisance sonore autour de l'aérodrome, nous avons établi une carte, concernant les règles de vol en paramoteur, qui sera envoyée à tous les pilotes inscrits.

ATTERRISSAGE OU DECOLLAGE D'UN AERONEF AUTRE QU'UN PARAMOTEUR.

Pendant la rencontre, l'aérodrome reste ouvert à la circulation aérienne.

Pendant toute la durée des vols des paramotoristes, du décollage jusqu'à l'atterrissage, un commissaire de piste veillera la radio du Club, le **119.765 MHz** et la fréquence **qui vous sera communiquée avant le début de la Rencontre**.

Cet « opérateur radio », pourra, s'il le juge nécessaire, intervenir sur les deux fréquences, en cas de présence d'un trafic au décollage ou en approche.

Un trafic sera toujours prioritaire.

DECOLLAGE D'UN PILOTE DE PARAMOTEUR.

Le pilote, qui souhaite installer sa voile pour préparer son décollage, doit y être autorisé par le commissaire de piste chargé des décollages.

Le pilote prêt pour le décollage doit en informer, par radio, le commissaire de piste qui sera le seul à coordonner la chronologie des décollages.

Pour éviter le stress, la fatigue et les accidents, en cas d'échec de gonflage, il y aura toujours quelqu'un prêt à intervenir pour remettre en place la voile.

Nous veillerons à ce qu'il n'y ait pas un trop grand nombre de pilotes qui se présentent en même temps, au décollage.

Le décollage après le décollage se fera en direction du SUD, vers la plaine, pour prendre la hauteur réglementaire de 500 pieds au-dessus du sol.

ATTERRISSAGE D'UN PILOTE DE PARAMOTEUR

L'approche vers le terrain se fera depuis l'Est des installations, à la hauteur de 500 pieds.

C'est dans zone d'approche que le pilote doit informer de son intention d'atterrir par radio, en indiquant son numéro, son prénom et la couleur de sa voile.

Le commissaire de piste chargé des atterrissages sera le seul à assurer la coordination.

Même s'il y a encore des décollages sur la piste, les atterrissages seront possibles.

Le commissaire de piste indiquera la zone d'atterrissage la plus favorable en fonction de la direction du vent.

A proximité des installations, le pilote dont le moteur est en panne, sera prioritaire. Il devra le signaler aux commissaires qui feront le nécessaire pour assurer un atterrissage en toute sécurité.

Les documents envoyés aux pilotes, par mail, sont les suivants :

- Carte OACI de la zone de vol.
- Texte sur l'organisation de la rencontre de pilotes de paramoteur.
- Carte des règles de vol en paramoteur au départ et à l'approche de l'aérodrome de Condom..
- Liste des pilotes inscrits (Cette liste sera envoyée à la BGTA qui pourra éventuellement procéder à des contrôles).
- Liste des waypoints de la zone de vol

Le « grand » briefing aura lieu, le premier samedi, à 17 heures.

En fonction du bon ou du mauvais déroulement de la rencontre, il y en aura d'autres ou pas.

Pour tous les pilotes qui arriveront dans la semaine, nous nous assurerons qu'ils connaissent parfaitement nos consignes et nous les rappellerons, si nécessaire.

La fréquence radio utilisée pour les décollages et pour les atterrissages des paramoteurs sera:

- soit le **119.765 MHz**,
- soit **la fréquence qui vous sera communiquée avant le début de la Rencontre.**

Vous devrez ensuite, pendant les vols, changer de fréquence pour discuter entre vous, cela évitera de gêner la communication entre les «commissaires de piste » et les pilotes en préparation sur l'aérodrome.

Les pilotes, qui utilisent l'application anticollision SAFESKY, devront nous le signaler.

<https://www.safesky.app/>

Si vous ne connaissez pas cette application, vous pouvez l'installer sur vos Smartphones, effectuer quelques paramétrages, l'activer avant le vol et nous pourrons vous suivre en vol, en direct sur cette page :

<https://live.safesky.app/map>

C'est juste une sécurité en plus

Si vous êtes titulaire de la RC Aéronef en stationnement et si les responsables de l'aérodrome nous l'autorisent, vous pourrez ranger quelques machines et quelques voiles dans les hangars.

Il faudra un maximum de rigueur dans le rangement pour ne pas abîmer les appareils basés qui occupent les hangars.

Comme il n'y aura pas de la place pour ranger toutes les machines, nous mettrons à votre disposition, un barnum.

Il sera strictement interdit de faire des essais moteurs sur le parking véhicules et camping-car, la "zone de chauffe" est prévue sur les bords de la piste de l'aérodrome.

LOGISTIQUE ET HEBERGEMENT

A CONDOM, à VALENCE SUR BAÏSE et dans les fermes des environs, vous trouverez tous les commerces et de l'essence.

Chaque pilote organisera son propre hébergement, soit en camping-car, fourgons aménagés, tentes ou soit à l'hôtel ou en chambre d'hôte.

Il y aura une aire de stationnement proche des installations.

L'aire de camping car et le camping municipal de l'Argentié *** de CONDOM pourront aussi vous accueillir.

Sur le site de l'aérodrome, il y a quatre tentes disposant de quatre lits chacune, d'un réfrigérateur qui seront mises à la location pour la somme de 10 € par personne et par nuit. Si vous êtes intéressés, contacter les organisateurs: corpposecretaire@gmail.com

Cette année, il n'y aura pas de bloc douches et pas de bloc WC en location.

Nous demandons à celles et ceux qui sont en hébergement en camping-car, d'utiliser leur douche et leur WC.

Le Club planeur autorise l'utilisation des 2 douches et des 2 WC, plus particulièrement réservés aux pilotes qui logent en fourgons non aménagés ou en tente.

Des containers poubelles seront installés sur le site.

L'accès aux prises de courant sera possible mais pas pour faire fonctionner les climatiseurs des camping-cars

Une salle aménagée avec un congélateur, un réfrigérateur, un micro-ondes, un réchaud à gaz et un évier avec eau chaude sera mise à la disposition de celles et ceux qui viennent avec leur tente.

Dans un souci de respect de l'environnement, des membres de l'aérodrome qui nous accueillent, et du site, chaque pilote et accompagnateur seront tenus de laisser les lieux très propres.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions se feront sur le site: <https://www.paravroum.com/>

Les créneaux de vols pour les paramoteurs seront : le matin, de 7 heures à 11 heures et le soir, de 18 heures à 21 heures.

Le texte de cette organisation et la carte des règles de vol seront consultables sur le site paravroum.com.

La lecture de ces documents sera indispensable pour la validation de votre inscription.

Le Président du Comité d'Organisation des Rencontres de Pilotes de Paramoteur en Occitanie (CORPPO)

Claude MONFORT



